

COMMUNE DE SERANON

Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal

Séance du : 08 Juillet 2025 à 14h30

Date de la Convocation : 25 Juin 2025 par le Maire, Monsieur Claude Bompar,

Présents : Mesdames Nadia Tensic, Nicole David, Florence Dalmasso

Messieurs Alain Buselli, Michel Charabot, Damien Matteoli,

Procurations : Monsieur Saladin a donné procuration à Monsieur Charabot

Absents : Madame Elias, Monsieur Berge, Monsieur Chiapelli

Secrétaire de séance : Madame Nadia Tensic

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 14h30

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 21 Mai 2025. Le PV est validé à l'unanimité.

N° d'ordre 01/2025 : Création d'un poste permanent à temps complet.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que les besoins du service technique nécessitent la création d'un emploi d'agent polyvalent d'interventions en milieu rural, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE la création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet.
- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

N° d'ordre 02/2025 : Création du Syndicat de Centre Départemental des vidéoprotection et approbation des statuts

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Département a mis en place un centre départemental de Vidéoprotection afin de mutualiser les moyens et d'apporter un soutien au commune dans leur politique de prévention et de luttes contre la délinquance.

Ce syndicat assure aux lieux et place de ses adhérents, la compétences relative à la vidéoprotection qui comprend l'assistance à l'acquisition, l'installation et l'entretien des dispositifs de vidéoprotection.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion au syndicat, approuver les statuts et de désigner des délégués représentants la commune.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas intégrer le Syndicat Mixte de Centre de Vidéoprotection 06. A ce jour, il n'y a pas de besoins.

N° d'ordre 03/2025 : N°03/2025 : Parc Solaire – bail emphytéotique

Pour : 7

Contre : 1 Madame Dalmasso

Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle le contexte du projet du parc solaire, les délibérations antérieures du conseil municipal au sujet du projet, et le choix de la Société PARC SOLAIRE DE SERANON comme opérateur pour le développement du projet photovoltaïque sur le territoire communal.

Suite au nouveau plan de division et au document d'arpentage, les parcelles prises à bail pour le parc solaire de Séranon sont désormais :

- Terrain A - Section A parcelle n°1817
- Terrain B - Section A parcelle n°1814, 1816, 1824, 1820 et 1822

Pour une superficie cadastrale totale de 73 743 m²

De ce fait, le conseil municipal est sollicité pour autoriser le maire à signer le bail emphytéotique avec la nouvelle numérotation des parcelles.

Le bail porte désormais sur les parcelles section A et numéros 1817, 1814, 1816, 1820 1822 1824 appartenant au domaine privé de la commune.

La redevance fixée dans le bail reste de 6800 €/an et par hectare réellement utilisé.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à la majorité, autorise le Maire :

- à signer le bail, ainsi que tout acte, avenants, lettres et autres documents nécessaires ou jugés utiles par le Maire pour donner plein effet aux documents susvisés, à l'exception toutefois de tout avenant visant à modifier la clause « redevance » et/ou visant à intégrer de nouvelles parcelles dans la surface promise à bail.

DIVERS :

Une antenne relais téléphonie de 30 mètres va être construite au bord de la route Napoléon à côté du local Orange.

Le Presbytère de Curnier est insalubre, , il n'est pas louable en l'état, il faut prévoir des travaux importants estimation environ 50 000 euros.

L'Auberge du Brondet : il faut surveiller les impayés. Cela représente un gros manque de rentrées financières pour la commune.

Monsieur Buselli quitte la séance à 15h35.

Monsieur Mattéoli informe du programme de la Fête, un seul changement : l'apéritif d'honneur est fixé au dimanche en fin d'après-midi. La communication se fera via Panneau Pocket, la Newsletter et les réseaux sociaux.

Madame Tensic informe que 2 barnums par le vent le matin du 08/07/2025. L'association SERA TOUS voudrait récupérer les 2 tentes abîmées pour en faire une. Ce n'est pas possible, il y a un problème de sécurité, elles ne sont plus utilisables

Monsieur le Maire lit le procès-verbal de la réunion qui a eu lieu en Mairie le 20 Mai 2025, concernant le
patec de la Clue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h50



Le Maire

Claude Bompar

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, written over a diagonal line that serves as a guide for the signature.